

**Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France**  
**Bureau du 29 juin 2021**

Le bureau de CRHH s'est déroulé en visio le 29 juin 2021. Les principaux points qui ont été abordés sont les suivants :

**1°) Dispositif d'aide à la relance de la construction durable (ARCD)**

Le dispositif d'aide à la relance de la construction durable (ARCD) est présenté : c'est une aide versée en 2021 et 2022 aux communes qui favorisent la densification des opérations. Toutes les communes ne sont pas éligibles : les conditions sont rappelées dans le diaporama. L'aide est automatiquement versée en fonction des permis de construire déclarés dans Sitadel. Il est important de fiabiliser les données dans Sitadel pour les collectivités locales concernées. 9 % des permis de construire de la région sont écartés par manque de données.

La région est très en retrait à la fois sur le nombre de communes et aussi sur le montant de l'aide. Après 8 mois, 47 communes sont bénéficiaires de cette aide pour un montant de 1,7 millions d'€. Les opérations neuves semblent moins denses qu'ailleurs.

Une carte présentant les communes bénéficiaires de la région est disponible dans le diaporama.

**2°) Fonds Friches**

Le 1<sup>er</sup> appel à projets a retenu 37 projets dans la région pour un montant de 27,5 millions d'€. Le ministère lance un second appel à projets : les crédits prévus pour 2022 ont été avancés pour 2021. Ce dernier devrait être lancé à la mi-juillet et l'annonce des lauréats devrait avoir lieu courant novembre.

**3°) Agrément MOI Mahra le Toit**

L'association Mahra le Toit est une association connue qui dispose déjà d'un agrément de maîtrise d'ouvrage d'insertion à Longuenesse. L'association demande l'extension de son agrément au département du Pas-de-Calais pour réaliser 2 projets à Calais : l'aménagement d'un foyer logements et l'humanisation d'un CHRS collectif.

Le CRHH est favorable à la demande d'extension de l'agrément MOI de Mahra le Toit à l'ensemble du département du Pas-de-Calais.

**4°) Retour sur les consultations écrites**

– L'association ALEPFA demande un agrément MOI. Les membres du bureau ont été consultés de manière dématérialisée. Les 7 structures ayant répondu sont favorables à cette demande. Le CRHH est ainsi favorable à cette demande.

– 4 projets de pensions de famille ont été présentés aux membres du bureau via une consultation dématérialisée.

La DREETS rappelle d'abord quelques éléments d'état des lieux sur les pensions de famille dans la région ainsi que les objectifs du plan Logement d'Abord.

Les 4 projets présentés à la consultation écrite (2 dans l'Aisne et 2 dans le Nord) ont reçu des avis favorables (certains avec réserves) ce qui ajoutera 50 places supplémentaires dans la région.

La fédération des Acteurs de la Solidarité revient sur l'âge du public cible des pensions de famille et précise que pour les jeunes, ce type de structure nécessite un accompagnement.

### **5°) Logement locatif social**

Un point d'avancement des dossiers programmés et financés en restructuration lourde et rénovation des logements locatifs sociaux dans la région est réalisé en séance : 44 % des opérations programmées sont engagées dans la région alors que 50 % des opérations le sont en France entière.

Le ministère vient d'accorder un abondement complémentaire de 156 logements pour la région. La nouvelle répartition est proposée en fonction du taux d'engagement des opérations déposées et des dernières remontées de besoins. Tous les départements, sauf l'Aisne, se voient octroyer un nombre de logements supplémentaires. Le tableau de cette nouvelle proposition est disponible sur le site internet.

Cette proposition est validée.

L'URH demande si les logements complémentaires concernent aussi la rénovation simple et s'il existe des éléments de bilan des montants de travaux effectués par département.

Toute la réserve nationale a été utilisée pour financer de la restructuration lourde. Des négociations sont en cours au niveau national : les bailleurs sociaux devraient déposer les opérations de rénovation énergétique seule dans SPLS pour donner de la visibilité sur les besoins et permettre à la DHUP de négocier des enveloppes complémentaires. Toutefois, la priorité reste le financement des restructurations lourdes.

La DDTM du Nord précise que la MEL devrait engager plusieurs opérations rapidement et prochainement.

Concernant la programmation des Foyers de Travailleurs Migrants, il est proposé de mettre en réserve régionale les projets peu certains : 109 logements de la CUD finalement financés par l'ANRU sont basculés en réserve régionale. 32 places sont données à l'Oise pour financer la résidence sociale Montataire.

Concernant la programmation des Produits Spécifiques Hébergement, il est également proposé de basculer 28 places en réserve régionale et d'en donner 6 supplémentaires à l'Aisne. Des opérations en cours de montage pourraient être financées par la réserve régionale.

Ces propositions sont validées.

Les perspectives de production HLM sont globalement supérieures aux 10 dernières années mais à ce stade de l'année, les chiffres doivent être pris avec précaution. Quelles que soient les hypothèses, l'enveloppe PLS sera insuffisante. L'enveloppe MOUS sera également insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins identifiés.

La DDTM du Nord fait part d'une inquiétude sur la MEL avec une production nouvelle inférieure aux objectifs du CRHH et du PLH.

Un point sur le nombre de dossiers déposés dans les 3 appels à projets est présenté : un complément de 300 000 € sera nécessaire pour financer l'ensemble des dossiers de l'appel à projets « acquis amélioré ». À l'inverse, les dossiers déposés sur l'appel à projets « intégration des matériaux biosourcés » ne permettront pas de consommer toute l'enveloppe prévue. La réserve régionale pourra être utilisée pour permettre au jury de prendre le plus de décisions favorables sur une base technique sans être limité financièrement.

Coté appel à projets « démolition », le jury, réuni le 2 juillet, devra sélectionner 194 logements parmi les 565 logements déposés.

## **6°) Anah**

Au 1<sup>er</sup> juin, 2 500 logements ont été rénovés sur l'objectif total de 5 900 logements, toute priorité confondue. À ce stade, la dynamique régionale est forte. Le programme Habiter Mieux progresse de 52 % par rapport à 2020. Du côté de MaPrimeRénov', la quasi-totalité des dossiers porte sur une seule nature des travaux avec plus 230 M€ de travaux générés en 5 mois. Le dispositif MaPrimeRénov', représente 94 % du montant de subventions sur la région. Les 2 départements du Nord et du Pas-de-Calais représentent 70 % des logements subventionnés. Les 3 départements de l'ex-picardie représentent chacun 10 % des logements.

La CABBALR et la CAB font part de la tension sur l'enveloppe Anah des délégataires. La DDTM confirme que le besoin a été remonté à l'Anah centrale.

Quelques dates à venir sont rappelées dans le diaporama.